

Assurance-santé—Loi

La troisième lacune que je veux souligner pourrait s'appeler un manque de perspicacité. La loi canadienne sur la santé n'encourage nullement la réorganisation des services assurés qui s'avère de plus en plus essentielle pour contrôler les coûts tout en assurant l'excellence des services. En concentrant son attention presque exclusivement sur un aspect plutôt étroit du régime, soit le transfert de fonds d'Ottawa aux provinces, le gouvernement a refusé d'adopter l'attitude progressiste qui pourrait bien assurer l'avenir du régime.

Je voudrais maintenant parler de la première de mes préoccupations, c'est-à-dire le processus. La préservation et l'amélioration du régime d'assurance-maladie est un objectif qui revêt une énorme importance pour tous les Canadiens. Nous, du parti progressiste conservateur, sommes intimement convaincus de la nécessité d'avoir un régime solide et permanent d'assurance-maladie et apprécions les bienfaits qu'un tel régime apporte aux Canadiens sur les plans de la santé et du bien-être. Nous sommes parfaitement d'accord avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) lorsqu'elle dit, comme elle l'a fait en 1982 en réponse à une question que lui avait posée le porte-parole officiel du NPD en matière de santé ainsi qu'en fait foi la page 18375 du hansard du 11 juin 1982:

Je le répète, s'il veut vraiment (. . .) renforcer le régime de soins médicaux une fois pour toutes, il doit comprendre que l'heure n'est plus à la confrontation. L'heure est à la coopération et à la collaboration. (. . .) Les provinces doivent coopérer avec le gouvernement dans le domaine des soins de santé plutôt que de l'affronter, même si cela fait plus souvent les manchettes.

Je ne doute pas que le ministre soit sincère quand elle dit vouloir renforcer le régime d'assurance-maladie. Or, au cours du processus d'élaboration du projet de loi canadienne sur la santé, elle a dévié sensiblement de l'esprit dont témoignait l'admonition qu'elle faisait si éloquemment au député il y a moins de deux ans. De quelle coopération, je vous le demande, le ministre elle-même a-t-elle fait preuve pour que le *Citizen* d'Ottawa écrive ce qui suit dans son éditorial principal du 16 janvier dernier:

Le gouvernement fédéral se sert de son pouvoir financier pour forcer les provinces à accepter sa conception de l'universalité. Il n'a jamais été bon de recourir à la coercition au lieu de la coopération pour assurer la paix politique au Canada.

Quand nous entendons des personnalités comme le Dr Gerald Sheehy, ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse et jusqu'à récemment président de la Conférence des ministres provinciaux de la Santé, assurer que les provinces ont eu «les poings liés depuis le premier jour» où ils ont cherché à négocier avec le gouvernement fédéral au sujet de la loi canadienne sur la santé, n'avons-nous pas raison de mettre en doute la bonne foi du gouvernement quand il parle de coopération et de collaboration?

Le ministre nous a maintes fois assuré à la Chambre que les autorités provinciales seraient les premières à recevoir un avant-projet de la mesure et qu'elles auraient amplement l'occasion d'en discuter avant que le projet de loi ne soit déposé. Ces assurances ont été nombreuses, et je peux citer à cet égard des passages du hansard du 17 mars 1983, page 23878, du 8 février 1983 page 22621, du 23 juin 1983, page 26721, et des délibérations du 29 mars 1983 du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, fascicule n° 29, page 26.

Les faits démontrent maintenant clairement que le ministre n'a absolument pas donné suite à ses promesses. Il n'y a pas eu l'ombre d'une véritable consultation avec les gouvernements provinciaux. Peu avant la présentation du projet de loi, l'honorable Tom Wells, ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, a écrit au ministre fédéral, comme le rapporte le numéro du 11 novembre du *Star* de Toronto:

Je suis consterné par les nouvelles selon lesquelles vous êtes revenue sur votre engagement de me consulter, ainsi que mes homologues des autres provinces, avant d'apporter des modifications aux régimes d'assurance-maladie des provinces.

Les journaux avaient raison. Même après avoir présenté sa mesure au Parlement, le ministre a refusé de rencontrer en groupe les ministres de la Santé des provinces, comme ils l'avaient demandé. Au lieu de cela, elle a daigné les rencontrer individuellement pour discuter du bill, mais même alors, elle a dit sans équivoque qu'elle n'était pas disposée à négocier le moindre changement de fond.

Le ministre voudra peut-être rétorquer en citant sa rencontre avec les ministres provinciaux à Halifax, l'automne dernier. Je rappelle à la Chambre que cette rencontre tenue au début de septembre n'a servi qu'à mettre en relief l'absence de toute communication valable entre le ministre fédéral et ses homologues provinciaux. Le ministre de la Santé de l'Alberta, M. David Russell, cité dans le *Citizen* d'Ottawa le 8 septembre, décrivait la situation en ces termes: «C'était Alice au pays des merveilles, une perte de temps pure et simple». Les autres participants partageaient ce sentiment.

Étant donné qu'il s'agit d'une entreprise conjointe, on ne saurait trop insister sur l'importance de relations harmonieuses entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour la réussite de l'assurance-maladie. Quels que soient les mérites du projet de loi C-3, aucune loi fédérale ne peut garantir l'avenir de ce régime si la méfiance et l'hostilité règnent entre les deux paliers de gouvernement. En outre, l'aliénation des médecins provoquée par nos vis-à-vis représente pour le régime une menace aussi grave que celles que l'on cherche à aplanir par le bill à l'étude.

Je dois dire que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) semble oublier complètement ce point; il semble prendre un malin plaisir à anéantir la profession médicale canadienne. Je crois qu'il regrettera amèrement un jour d'avoir défendu cette position.

En ne tenant pas compte des préoccupations des médecins, le ministre a peut-être marqué des points temporairement sur le plan politique, mais elle n'a certainement pas servi les intérêts à long terme des Canadiens. Quiconque aborde ce débat dans une optique saine et impartiale sait que sans la collaboration et l'enthousiasme des médecins, les Canadiens ne peuvent pas continuer d'avoir les services médicaux qu'ils ont eus jusqu'ici.

Le fait même que le gouvernement n'ait pas entamé un dialogue suffisant avec les provinces et avec les médecins a compromis non seulement le succès final du projet de loi mais l'avenir du régime d'assurance-maladie. Les députés de notre parti tiennent à maintenir les principes du régime sur lequel est basé le projet de loi. C'est pourquoi nous reprochons au gouvernement son attitude cavalière et son profond mépris de ces questions essentielles.